

chasse ; Sœurs Saint Théophile, Saint Adrien et Saint Pierre d'Alcantara, de Sainte Justine de Dorchester ; Sœur Marie du Bon Conseil, de Saint Isidore de Dorchester ; Sœur Sainte Alice, de Saint-Sauveur de Québec et Sœur Saint Jean de Matha, de Saint-Ludger de Beauce.

Le sermon de circonstance a été prononcé par M. l'abbé R. Morissette, curé de Loretteville.

Décès du R. P. A. Girard. — Les Pères Jésuites de Québec viennent d'être rudement éprouvés par la mort du R. P. Auguste Girard, décédé jeudi soir, 20 janvier, à la résidence de la rue Dauphine, après quatre jours seulement de maladie. Le défunt, qui n'était âgé que de 54 ans, exerçait le ministère à Québec depuis 1900.

Les funérailles du R. P. Girard ont eu lieu lundi matin, dans la chapelle des RR. PP. Jésuites. Il y eut d'abord récitation de l'office des morts suivi d'une messe basse célébrée par M. le chanoine Lindsay.

Sa Grandeur Mgr Mathieu, archevêque de Régina a officié à l'absoute, assisté de M. le chanoine Laflamme, curé de Notre-Dame et du R. P. Arcand, recteur du collège Sainte-Marie de Montréal. La dépouille mortelle du défunt a été transportée à Montréal où l'inhumation a eu lieu dans le cimetière de la communauté.

Incendie d'un couvent. — Le couvent de Saint-Honoré de Beaure a été incendié dimanche soir. C'était un édifice en bois à quatre étages, de 60 x 45 pieds, dont les travaux avaient été commencés au printemps 1910. La direction des classes avait été confiée aux RR. Sœurs de la Charité de Saint-Louis.

Notes. — Sa Grandeur Mgr P.-E. Roy, administrateur du diocèse de Québec, est parti samedi dernier pour Saint-Hyacinthe, où il a parlé, dimanche, en faveur de la grande cause de la tempérance.

— Jeudi dernier, est décédé à l'Hôtel-Dieu de Montréal, le R. Frère Théodore Constantin, Clerc de Saint-Viateur. Le défunt était né à Saint-Jean-Baptiste de Québec.

— M. l'abbé Huot, dont nous annoncions le départ pour la Louisiane, la semaine dernière, est arrivé heureusement à Pass Christian.

Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquitter s'il y a lieu, le plus tôt possible.